

**c|a.u.e**

de Martinique

Conseil d'architecture,  
d'urbanisme et  
de l'environnement

**RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS**

Du 1er août au 31 octobre 2023, venez participer au

**CONCOURS PHOTOS**

**HIC ET NUNC<sup>\*</sup>**

**JE MONTRE \*MON ICI, MAINTENANT**

**ARCHITECTURE | URBANISME | PAYSAGE**



RENSEIGNEMENTS | [WWW.CAUE-MARTINIQUE.COM](http://WWW.CAUE-MARTINIQUE.COM)

\* Ici et maintenant

# CONCOURS PHOTOS

## HIC ET NUNC, JE MONTRE MON ICI, MAINTENANT 01 AOÛT AU 31 OCTOBRE 2023

### THÈME DU CONCOURS

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Martinique (CAUE), association à but non lucratif, organise un concours photo en ligne gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Hic et Nunc | je montre mon ici, maintenant** » en marge des Journées Européennes du Patrimoine 2023 initiées par la Direction des Affaires Culturelles de la Martinique (Dac).

Siège administratif de l'association :  
31 avenue Pasteur – 97200 FORT DE FRANCE, Tél :  
05 96 70 10 10  
Courriel : [contact@caue-martinique.com](mailto:contact@caue-martinique.com)  
Site internet : [www.caue-martinique.com](http://www.caue-martinique.com)

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Martinique (CAUE), est un organisme départemental qui assure des missions d'intérêt public : le conseil, la sensibilisation, l'information et la formation de différents publics (collectivités, particuliers, scolaires, grand public...).

L'objectif de ce concours est de préfigurer, aujourd'hui, ce qui constituera pour le participant le patrimoine de demain, en 2050, par des contributions photographiques, puis dans un second temps, par une exposition photographique. Ce concours est ouvert au grand public amateur et se déroulera du mardi 1er août au mardi 31 octobre 2023.

Les photographies proposées pour ce concours devront être prises en Martinique idéalement dans l'année du concours.

### ARTICLE 2 – THEME DU CONCOURS

Traditionnellement, le patrimoine fait référence au passé, à l'histoire, à l'ancien. Il est souvent choisi par des instances officielles, qui œuvrent à sa reconnaissance et à sa protection.

Sortons des sentiers battus !

Portons un regard sur les lieux du quotidien que nous habitons, que nous utilisons !  
Saisissons le patrimoine de demain, celui qui se vit, se pratique « Hic et Nunc » [ici et maintenant], à travers nos habitudes de déplacements, de consommation, de travail, de loisirs et de culture !

Nous habitons et vivons :

- Des espaces formels ou informels, bâtis ou naturels ;
- Des bâtiments ou des ouvrages d'art ;
- Des lieux et des espaces publics : places, rues, aménagements publics urbains etc.

Ces lieux pourront être photographiés de jour comme de nuit et devront inclure du vivant (humains, faune et/ou flore).

Ce concours a pour objectif de permettre au participant de partager sinon de proposer, à travers la photographie, ce qui constituera selon lui, le patrimoine en 2050.

Les photographes sont ici invités à proposer leur témoignage et leur perception.

**N'hésitez pas à contacter les organisateurs pour plus d'information ou précision concernant le thème de ce concours.**